

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

*Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.*

M. R. A.	Six mois pour conduite en état d'ivresse manifeste.	M. E. M.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. F. B.	Douze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.	M. G.M. M.	Quatre mois pour excès de vitesse.
M. S. C.	Sept mois pour blessures involontaires et refus de priorité à piéton.	M. J-P. P.	Quatre mois pour blessures involontaires et refus de priorité à piéton.
M. M. C.	Huit mois pour blessures involontaires et refus de priorité à piéton.	M. R. R.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, refus d'obtempérer, circulation interdite dans un couloir réservé au bus et circulation en sens interdit.
M. R. C.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.	M. F. R.	Dix-huit mois pour conduite en état d'ivresse manifeste, défaut de maîtrise et circulation en sens interdit.
M. J. D.	Quatre mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut d'éclairage.	M. J. V.	Seize mois pour blessures involontaires avec la circonstance aggravante de conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. G. D.L.V.	Vingt-et-un mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, circulation dans un couloir de bus et défaut de maîtrise.		
M. F. D.	Neuf mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique en état de récidive légale.		
M. G. D.D.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.		
M. A. E.M.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique en état de récidive légale.		
M. C. F.	Six mois pour excès de vitesse.		
M. L. G.	Deux ans pour conduite en état d'ivresse manifeste, franchissement de ligne continue, et non présentation d'assurance automobile et conduite sous l'empire d'un état alcoolique.		
M. B. K.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.		
M. R. L.	Neuf mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut d'assurance cyclomoteur et circulation interdite dans un couloir réservé au bus.		
Mlle C. M.	Trois mois pour refus d'obtempérer et défaut d'assurance automobile.		